

1. Update CCT décembre 2022 (n° 12/2022)

Les CCT suivantes font l'objet d'une modification **avec effet au 1er décembre 2022 ou rétroactif**¹.

Mises en vigueur/modifications

ET	Nom	Modifications	En vigueur	
117	CCT automobile du Jura et du Jura bernois	Catégories de salaires, salaires minimums, augmentation salaire réel (pas publié)	01.12.2022	
87	CCL vetrerie TI	Remise en vigueur/ prolongation jusqu'au 30.06.2024, champs d'application, absences justifiées, augmentation salaire réel (pas publié)	01.12.2022	
407	CNL Consulenza aziendale TI	Prolongation jusqu'au 31.12.2025, augmentation salaire réel (pas publié)	01.12.2022	
411	CNL Centri fitness TI	Salaire minimum cantonal TI	01.12.2022	
422	CNL Impiegati di commercio agenzie di collocamento e prestito di pers. TI	Prolongation jusqu'au 31.12.2025, augmentation salaire réel (pas publié)	01.12.2022	
423	CNL Pubblicità e ricerche di mercato TI	Prolongation jusqu'au 31.12.2025, indemnité pour vacances, augmentation salaire réel (pas publié)	01.12.2022	
425	CNL Altre attività ausiliarie di servizi finanziari TI	Prolongation jusqu'au 31.12.2025, augmentation salaire réel (pas publié)	01.12.2022	
434	CNL Commercio al dettaglio per corrispondenza o via Internet TI	Prolongation jusqu'au 31.12.2025, catégories de salaires, augmentation salaire réel (pas publié)	01.12.2022	
436	CNL agenzie di viaggio e tour operator TI	Prolongation jusqu'au 31.12.2025, augmentation salaire réel (pas publié)	01.12.2022	

Abrogations

Il n'y aura **aucune** abrogation **avec effet au 1er décembre 2022 ou rétroactif**. Cela concerne toutes les CCT, CCT FL, CCT de l'annexe 1 de la CCT Location de services (CCTL) ainsi que tous les CTT.

¹ En raison du grand nombre de publications, l'exhaustivité de ces tableaux ne peut être garantie malgré tout le soin apporté.

En perspective: Mises en vigueur

ET	Nom	Modifications	En vigueur	
20	CCT tuilerie-briqueteries	Prolongation jusqu'au 31.12.2023	01.01.2023	
52	CCT des coiffeurs	Prolongation jusqu'au 31.12.2023, salaires minimums	01.01.2023	
div.	Diverses CCT CH	Salaire minimum cantonal NE	01.01.2023	
div.	Diverses CCT CH	Salaire minimum cantonal GE	01.01.2023	
30	GAV Gipsergewerbe BS	Prolongation jusqu'au 31.12.2026	01.01.2023	
103	CCT du commerce de détail NE	Salaire minimum cantonal NE	01.01.2023	
div.	Diverses CCT cantonales	Salaire minimum cantonal GE	01.01.2023	
div.	Diverses CCT annexe 1	Salaire minimum cantonal NE	01.01.2023	
div.	Diverses CCT annexe 1	Salaire minimum cantonal GE	01.01.2023	
div.	Divers CTT GE	Salaire minimum cantonal GE	01.01.2023	

En perspective: Abrogations²

ET	Nom	Etat	Abrogation	
2 92 96	CN pour le secteur principal de la construction	Pas de demande en suspens	01.01.2023	
8	CCT pour les hôtels, restaurants et cafés	Demande en suspens	01.01.2023	
19	CCT branche des services de sécurité privés	Demande en suspens	01.01.2023	
25	CCT secteur du nettoyage Suisse romande	Demande en suspens	01.01.2023	
53	GAV Decken- und Innenausbau	Demande en suspens	01.01.2023	
62	CCT construction de voies ferrées	Pas de demande en suspens	01.01.2023	
67 93 97	CCT secteur du sciage de béton	Pas de demande en suspens	01.01.2023	

² A l'échéance ainsi qu'en cas de dénonciation ou d'abrogation d'une CCT étendue ou d'une CCT mentionnée à l'annexe 1, les dispositions concernant le salaire et le temps de travail de la CCT concernée continuent à s'appliquer pendant la durée des négociations contractuelles, jusqu'à la rupture des négociations ou la clôture définitive de la procédure concernant la déclaration d'extension (art. 3 al. 5 CCT Location de services). **Pour cette raison, les CCT en question ne sont pas désactivées dans EasyTemp.** Exception : il s'agit d'une abrogation formelle par décision du Conseil fédéral ou de l'organe cantonal.

ET	Nom	Etat	Abrogation
75 94 98	CCT travaux spéciaux du génie civil	Pas de demande en suspens	01.01.2023
76 95 99	CCT pour les travaux souterrains	Pas de demande en suspens	01.01.2023
77	GAV Holzbaugewerbe	Demande en suspens	01.01.2023
107	CCT Secteur du nettoyage Suisse romande (Commission paritaire GE)	Demande en suspens	01.01.2023
115	CCT infrastructure du réseau	Demande en suspens	01.01.2023
32 60 61 91	CCT Retraite anticipée dans la métallurgie du bâtiment GE	Demande en suspens	01.01.2023
28	GAV Dach- und Wandgewerbe BL	Demande en suspens	01.01.2023
29	GAV Ausbaugewerbe BS	Demande en suspens	01.01.2023
58	CCT bureaux d'ingénieurs géomètres VD	Pas de demande en suspens	01.01.2023
71	CCT garages GE	Pas de demande en suspens	01.01.2023
78	CCT parcs, jardins, pépinières GE	Pas de demande en suspens	01.01.2023
79	CCT entreprise de carrelage VS	Pas de demande en suspens	01.01.2023
403	CNL Call Center TI (operatori)	Pas de demande en suspens	01.01.2023
404	CNL Informatica TI	Pas de demande en suspens	01.01.2023
405	CNL Vendita, TI	Pas de demande en suspens	01.01.2023
414	CNL Commercio all'ingrosso e al dettaglio autoveicoli e motocicli TI	Pas de demande en suspens	01.01.2023
420	CTT Monteurs de stands, GE	Pas de demande en suspens	01.01.2023
432	CNL Design industriale e prodotti TI	Pas de demande en suspens	01.01.2023
433	CNL Attività imballaggio	Pas de demande en suspens	01.01.2023

ET	Nom	Etat	Abrogation
435	CNL Impiegati di commercio nel settore delle agenzie di cambio TI	Pas de demande en suspens	01.01.2023

Légende des couleurs

CCT CH
CCT cantonale
CCT FL
CCT annexe 1 CCTL
CTT

2. Aspects importants, tuyaux et astuces

CCT Location de services: modifications à venir et demande de nouvelle intégration de nombreuses CCT Annexe 1

La CCT Location de services («CCTL») est la plus importante convention collective de travail en Suisse, avec environ 365'000 personnes³ et 952 sociétés de location de services assujetties⁴. La CCTL règle les salaires et la durée du travail des travailleurs temporaires, en reprenant les dispositions en la matière des CCT de branches déclarées de force obligatoire en vigueur (art. 3 al. 1 CCTL). L'arrêté du Conseil fédéral étendant le champ d'application de la convention collective de travail de la branche du travail temporaire a été déclaré de force obligatoire le 13 décembre 2011 et est entré en vigueur le 1er janvier 2012.

Comme vous le savez, la CCTL a été prolongée jusqu'au 31.12.2023 par l'arrêté du Conseil fédéral du 18 juin 2021 étendant le champ d'application de la convention collective. Dans le cadre de cette décision, les modifications suivantes avaient été adoptées pour l'année 2023 (cf. Update CCT n°4/2021).

- **Salaires minimums 2023:** légère augmentation par rapport aux salaires minimums actuels, l'augmentation du salaire minimal pour le canton du Tessin entrant déjà en vigueur le 01.12.2022⁵.
- **Modification du champ d'application à partir du 01.1.2023**
 - o Si une CCT non étendue figurant à l'**annexe 1** de la CCTL ne contient pas de dispositions sur le salaire minimum selon art. 20 LSE, sont alors applicables, à partir

³ Ce chiffre se base sur des enquêtes du syndicat Unia, disponibles sur <https://www.unia.ch/fr/monde-du-travail/de-a-z/convention-collective-de-travail-cct/principales-conventions-collectives-de-travail> (dernière consultation le 31.10.2022).

⁴ Cf. sur l'ensemble: TEMPSERVICE, Rapport annuel 2021 du 25 mai 2021, p. 4.

⁵ L'augmentation du salaire minimum s'est faite en deux étapes au 01.01.2022 ou au 01.12.2021 pour le canton du Tessin et au 01.01.2023 ou au 01.12.2022 pour le canton du Tessin.

du 01.01.2023, toutes les dispositions sur les salaires de la CCTL (art. 3 al. 1bis CCTL).

- **Entreprises exclues du champ d'application (selon le code NOGA)** : à partir du 01.01.2023, les dispositions concernant les salaires minimums de la CCTL sont applicables pour des missions dans des entreprises de l'industrie chimique et pharmaceutique (C 20, C 21), de l'industrie des machines (C 28), de l'industrie graphique (C 18), de l'industrie horlogère (C 2652), de l'industrie alimentaire et des produits de luxe (C 10, C 11, C 12) ainsi que dans des entreprises des transports publics (H 4910-4931, 493902). Les exceptions au salaire minimum ne sont plus applicables.

Les dispositions de la CCTL régissant les salaires minimums sont ainsi étendues à toutes les CCT Annexe 1 qui ne disposent pas de leurs propres dispositions relatives aux salaires minimums, ainsi qu'aux entreprises exclues jusqu'à présent en vertu du code NOGA.

Nous avons publié ces modifications sur notre site web et déposé les nouvelles dispositions relatives aux salaires minimums dans EasyTemp. S'agissant de la suppression des exceptions selon code NOGA dans EasyTemp, la procédure suivante est prévue:

Toutes les missions qui ont été saisies par le biais de la CCTL avec la catégorie de collaborateurs «Collaborateurs sans salaires minimaux» doivent être mutées au 01.01.2023 et attribuées à une catégorie de collaborateurs valable. La catégorie de collaborateurs «Collaborateurs sans salaires minimaux» ne sera plus disponible à partir du 01.01.2023. Les missions à muter peuvent être déterminées au moyen de la liste des différences CCT:

HTA Impression/Traitement > Mission > Différences CTT

HTML5 Mission > Imprimer > Liste des différences CCT

Sélectionnez la liste des différences CCT avec la date du 01.01.2023 et filtrez la colonne L sur NON. En principe, tous les collaborateurs dotés de l'indication NON sont des collaborateurs de la catégorie «Collaborateurs sans salaires minimaux». Des informations plus précises seront envoyées par courriel dans le cadre du traitement de fin d'année.

Le 31 octobre 2022, une nouvelle demande de modification de la CCTL a en outre été publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce. Il y est demandé l'intégration de diverses CCT Annexe 1 supplémentaires. Il s'agit notamment des CCT Annexe 1 suivantes: CCT de l'industrie MEM, CCT des industries horlogère et microtechnique suisses, CCL nel ramo della pittura, verniciatura, tappezzeria e sabbiatura TI, CCL nel ramo delle pavimentazioni stradali TI, GAV für das Personal Bernischer Langzeitpflege-Institutionen, CCT Santé 21 version droit privé et version droit public, CCT du secteur des établissements spécialisés NE, CCT dans le secteur sanitaire parapublic VD, CCT Gate Gourmet Zürich AG salaire mensuel, CCT Gate Gourmet Zürich salaire horaire à temps partiel et CCT IMS Immobilien und Management Services AG.

La CCT de l'industrie MEM règle les conditions de salaire et de travail de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux. Il n'existe pas à l'heure actuelle de CCT étendue pour cette branche. C'est la raison pour laquelle les dispositions de la CCTL en matière de salaire et de durée du travail sont applicables aux travailleurs temporaires. L'intégration de la CCT de l'industrie MEM dans l'Annexe 1 doit désormais permettre la mise en œuvre des dispositions régissant les salaires minimums et le temps de travail pour une branche qui, faute de CCT de branche étendue, était jusqu'à présent uniquement soumise à la CCTL. De plus, des questions d'assujettissement se posent ici quant au genre d'entreprise. Le champ d'application selon genre d'entreprise de la CCT de l'industrie MEM s'étend aux entreprises membres de l'Association patronale suisse de l'industrie des machines (Swissmem). Selon le site web de l'association, il s'agit d'environ 1'100 entreprises. Comment un bailleur de services peut-il déterminer de manière fiable, malgré la liste des membres sur le site web de l'association, si son entreprise locataire de services est assujettie à la CCT de l'industrie MEM au moment de la mission? Doit-il se fier aux indications orales de son entreprise locataire de services, à la liste des membres de l'association, ou tempdata met-elle une liste de membres à disposition? Nous avons posé cette question à swisstaffing pour clarification. Selon l'information de swisstaffing, c'est la liste des membres sur le site web de l'association qui est déterminante. En principe, les entreprises avec la mention «membre ASM» appliquent la CCT de l'industrie MEM. Nota bene: la CCT de l'industrie MEM Industrie est aujourd'hui, avec 95'000 personnes assujetties, la troisième plus grande convention collective de travail en Suisse⁶!

La demande d'intégration - dans l'Annexe 1 de la CCTL - des CCT non étendues mentionnées représente à notre avis un pas supplémentaire vers l'introduction et l'extension insidieuses du principe de l'Equal Minimum Pay («principe EMP»), par la petite porte pour ainsi dire. Il s'agit de garantir de la sorte qu'aucune «lacune de salaire minimum» ne puisse apparaître au sein de la CCT Location de services. Selon le principe EMP, les mêmes salaires minimums devraient être appliqués aux collaborateurs temporaires et internes de l'entreprise, même dans les branches et les entreprises dont les conventions collectives de travail ne sont pas déclarées de force obligatoire. Les collaborateurs temporaires et les collaborateurs internes de l'entreprise locataire de services seraient ainsi mis à pied d'égalité en ce qui concerne les salaires (voir également l'Update CCT n°2/2021). Cette extension de l'Annexe 1 de la CCT Location de services surprend et déçoit, car elle n'avait pas été communiquée sous cette forme jusqu'à présent par swisstaffing.

Si vous avez des questions ou des doutes, adressez-vous à notre legal competence center au no 058 443 30 00 ou sous service-juridique@realisator.ch.

⁶ Ce chiffre se base sur des enquêtes du syndicat Unia, disponibles sur <https://www.unia.ch/fr/monde-du-travail/de-a-a-z/convention-collective-de-travail-cct/principales-conventions-collectives-de-travail> (dernière consultation le 31.10.2022).

3. Lexique CCT - Vous demandez, nous répondons

Salaires minimums cantonaux 2023

Question :

Y a-t-il une modification des salaires minimums cantonaux et, si oui, est-elle connue ?

Réponse :

Oui, les salaires minimums cantonaux sont adaptés chaque année au 1er janvier à l'indice national des prix à la consommation. Les nouveaux salaires minimums sont publiés dans les feuilles officielles cantonales respectives au cours du dernier trimestre de l'année précédente. Les salaires minimums suivants ont déjà été publiés pour l'année 2023. Une légère augmentation des salaires minimums est prévue dans tous les cantons. Nous intégrerons ces salaires dans les fichiers CCT et CTT existants, les publierons sur notre site Internet et les enregistrerons pour vous dans EasyTemp.

Canton	Salaire minimum 2023 en CHF		Salaire minimum 2022 en CHF	
	13e salaire inclus	13e salaire exclu	13e salaire inclus	13e salaire exclu
Neuchâtel	20.77	19.17	20.08	18.54
Genève	24.00	22.15	23.27	21.48
Tessin⁷	19.00-19.50 ⁸	17.54-18.00	19.00-19.50	17.54-18.00

Vous trouvez [ici](#) l'ensemble du lexique CCT.

⁷ Le salaire minimum du canton de Tessin prévaut en particulier, si un salaire minimum selon CTT est applicable et ce dernier est plus bas que le salaire minimum cantonal.

⁸ En fonction du salaire médian de chaque branche